

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 09 AVRIL 2018 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

### Membres absents

PIN X, PECORINI J-L,

## Points traités

### I - Information/débat

1. Présentation projet cœur de ville à Saint-Julien
2. Point déchets : mise en place du contrôle d'accès, déchets des professionnels

### IV - Délibérations

1. Economie : garantie emprunt Ecoparc du Genevois
2. Finances : attribution des subventions 2018
3. Finances : admissions en non-valeur budget général
4. Finances : admissions en non-valeur budget régie assainissement
5. Assainissement : attribution marché d'aménagement de la route de Beauregard - Travaux eaux usées et eaux pluviales (lot 1)
6. Eau : demande de prorogation subvention schéma directeur eau potable

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel De Smedt est désigné secrétaire de séance.

### I - Information/débat

#### 1. Présentation projet cœur de ville à Saint-Julien

A Vielliard explique que la ville s'est développée rapidement ces quarante dernières années, pour atteindre aujourd'hui plus de 14 000 habitants. Elle a été construite sur un modèle de ville-rue, et ne propose pas d'espaces générateurs d'échanges. Les élus ont souhaité une transformation de la ville pour qu'elle dispose d'un centre. Un dialogue compétitif a été lancé dans ce sens l'année

dernière. 3 candidats ont été admis à dialoguer. Le lauréat est la société Praxys, agence urbaniste. Le projet présenté ce soir sera soumis à concertation des riverains, des commerçants et des habitants. Sa réalisation s'étalera sur 10 ans, par tranches. Il précise que le projet prévoit la plantation de 166 arbres.

A Vielliard souligne que la concertation va débiter d'ici peu, et comprendra des installations temporaires.

Il s'agit d'un projet de grande ampleur, qui vise à créer un cœur de ville convivial, et inciter ainsi les gens à rester à St Julien.

E Rosay souhaite connaître le coût de ce projet.

A Vielliard répond qu'il est estimé à 6 M € mais des recettes sont prévues, notamment au niveau du stationnement.

G Etallaz note que ce projet supprime beaucoup de places de parking et demande comment elles seront compensées.

A Vielliard répond que des solutions de mutualisations seront recherchées, notamment avec le parking de l'Atrium. D'autres pistes sont également envisagées, sur des projets privés.

G Etallaz demande si le projet est compatible avec le PLU actuel.

A Vielliard répond par l'affirmative.

R Villet souhaite savoir si les parkings seront reconstitués à la fin de l'opération.

A Vielliard répond que le même nombre de stationnements sera conservé tout au long du phasage. Un travail sera également à réaliser sur la réglementation.

M Mermin note que l'Atrium est décentré par rapport au cœur de ville, ce qui peut poser une problématique pour le stationnement.

A Vielliard indique que la population a peu l'habitude de l'utiliser alors qu'il est en réalité très proche du centre-ville.

G Etallaz note que le phasage de l'opération a toute son importance, notamment pour permettre aux commerces d'être accessibles, tout comme le marché.

A Vielliard répond qu'il est effectivement déterminant, d'autant que d'autres projets vont venir s'intercaler comme le tram ou le pôle gare.

R Villet souhaite savoir si le parc de la Sous-Préfecture est compris dans le périmètre.

A Vielliard indique que des discussions ont déjà eu lieu avec la précédente Sous-Préfète car les moyens de l'Etat ne permettent plus d'entretenir le parc. Une partie pourrait être donc ouverte au public, selon des horaires définis. Mais en l'état actuel des choses, le parc ne fait pas partie du présent projet.

PJ Crastes demande quelle est la surface commerciale créée avec ce projet.

A Vielliard répond qu'elle est de l'ordre de 2 000 à 3 000 m<sup>2</sup>.

A Vielliard informe les élus de l'ouverture la semaine prochaine de l'entrée ouest. Une inauguration est prévue à ce titre le 14 avril prochain à 11h. Des travaux rue des Sardes/route de Lyon débiteront ensuite.

Arrivée F Mugnier.

## 2. Point déchets : mise en place du contrôle d'accès, déchets des professionnels

### \*Contrôle d'accès

L'étude d'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets a mis en évidence la nécessité de rationaliser les déchetteries. Cette rationalisation passe par la mise en place d'un contrôle d'accès.

#### *Le dispositif permettra de :*

- \*répertorier et classer les usagers dans des catégories (particuliers, professionnels, associations, services techniques communaux)
- \*extraire des données pour analyse et amélioration du service rendu à l'utilisateur
- \*facturer les usagers professionnels et particuliers
- \*gérer les cartes provisoires destinées aux entreprises hors territoire
- \*gérer les rotations de bennes
- \*fluidifier la circulation en déchetterie
- \*gérer la redevance spéciale

#### *Matériel et logiciels nécessaires à la mise en place du contrôle d'accès*

- \*cartes RFID
- \*terminal mobile durci
- \*portail web
- \*logiciel de gestion

#### *Prestations supplémentaires*

- \*délai d'attente en déchetterie
- \*gestion et délivrance de cartes durant la durée du marché

#### *La communication : actions envisagées*

- \*fiche pratique
- \*affichage dans les déchetteries
- \*info sur le site eco-lien
- \*page facebook eco-lien
- \*messages sur locallien
- \*magazine de la CCG
- \*un site web pour s'inscrire

M De Smedt demande s'il sera nécessaire de renouveler les cartes d'accès chaque année.

C Cubells répond par l'affirmative mais les modalités précises ne sont pas arrêtées (transmission d'un justificatif de domicile ou contrôle avec un état fiscal). La mise à jour des cartes permettra d'avoir une base de données fiable, compte-tenu du turn-over important de la population sur le territoire.

E Rosay demande s'il serait possible d'installer des bornes en déchetteries pour effectuer les changements de cartes.

C Laverrière répond qu'il serait nécessaire de vérifier cette possibilité.

C Cubells précise qu'il faut vérifier les données des usagers. Il est possible également de faire appel à un prestataire pour transmettre un mail à tous les usagers avec un délai de remise d'un nouveau justificatif de domicile. Le rôle des impôts peut aussi être un moyen de mise à jour, mais il présente une année de décalage.

PJ Crastes ajoute que la fréquence de revalidation des cartes reste encore à être déterminée.

G Etallaz demande si les entreprises extérieures et qui travaillent sur le territoire pourront toujours être accueillies.

C Cubells répond par l'affirmative. Elles seront dotées d'une carte provisoire qui leur donnera accès aux déchetteries, attribuée sur la base d'un justificatif comme le contrat de travail.

G Etallaz souligne qu'il sera nécessaire de vérifier qu'elles ont réellement un chantier sur le territoire.

PJ Crastes note qu'il sera nécessaire de trouver une solution pratique car les entreprises se présenteront le jour même pour prendre la carte et déposer leurs déchets.

R Villet souhaite savoir si la mise en place d'un contrôle d'accès tel que présenté a déjà été testé sur d'autres territoires.

C Cubells répond que beaucoup de structures l'ont déjà mis en place, la CCG devenant l'une des rares à ne pas l'avoir adopté.

E Rosay note qu'il serait intéressant de mettre en place une notice explicative transmise à l'appui de la délivrance des permis de construire afin d'informer bien en amont les futurs habitants du fonctionnement des déchetteries.

M De Smedt observe qu'un certain nombre d'habitants pense que la mise en place du contrôle d'accès rendra payant les dépôts en déchetteries, alors que ce n'est pas le cas. Il sera important de communiquer largement sur la démarche.

C Cubells précise que seul l'accès des professionnels sera payant. Il ajoute que le coût d'installation du contrôle d'accès est de l'ordre de 110 000 € HT.

PJ Crastes demande si le contrôle d'accès peut générer des recettes supplémentaires.

C Cubells répond que le contrôle d'accès permettra d'éviter le dépôt d'usagers qui n'habitent pas le territoire. Les flux ont diminué de 10 à 15% depuis la mise en place des contrôles aléatoires il y a environ 1 an.

F Budan demande que des chiffres objectifs soient présentés. Il n'est pas envisageable de mettre en place un contrôle d'accès contraignant pour seulement quelques usagers qui ne respecteraient pas les règles.

Il ajoute que les habitants sont déjà peu satisfaits de l'installation de barrières pour sécuriser les quais ; le contrôle d'accès viendra s'ajouter au mécontentement déjà présent.

E Rosay observe que c'est justement le changement qui génère le mécontentement. Le territoire est en retard et doit se mettre à niveau.

A Vielliard note que ce système est instauré pour ne plus avoir à gérer les déchets d'autres territoires, ce qui sera positif pour l'ensemble de la population.

G Roguet observe qu'il n'est pas opposé à la démarche mais s'il s'avère qu'elle n'est pas efficace, il conviendra d'en tirer les conséquences.

A Vielliard souligne que la mise en place du contrôle d'accès nécessite des mesures d'accompagnement pour les dépôts sauvages, notamment en terme de sécurisation des chemins ruraux, afin d'éviter de possibles dérives.

G Roguet indique que l'accès aux bennes, depuis la mise en place des garde-corps, s'avère très difficile, plus particulièrement pour les déchets verts.

C Laverrière rappelle que les garde-corps sont conformes à la législation.

E Rosay estime dommage d'avoir conservé un ancien système lors de la réhabilitation et mise aux normes des déchetteries.

C Cubells précise que la réhabilitation de la déchetterie de Vulbens représente un investissement de 400 000 €. Avait été étudiée en 2014 l'éventualité de créer une déchetterie à plat. Ce projet a été chiffré à 2 M €, c'est pourquoi les élus ont choisi la première solution. S'il était envisagé, uniquement pour les déchets verts, de les déposer à plat, il serait alors nécessaire d'avoir une personne à temps plein sur une période de 6 mois pour reprendre les déchets et les transférer dans les bennes.

A Vielliard note que le contrôle d'accès permettra d'avoir une meilleure connaissance des apports effectués.

F Budan craint qu'il ne dissuade les usagers à se rendre en déchetterie et génère des dépôts sauvages.

F Mugnier souligne l'importance de mener une campagne de communication d'envergure pour accompagner ce changement. Ce système a été appliqué dans la commune de St Marcellin en Isère. Les deux premières années ont été compliquées puis la population s'est habituée et cela fonctionne bien.

E Rosay estime que des améliorations sont à prévoir dans la gestion des déchets verts notamment.

C Laverrière observe que les modifications apportées aux déchetteries et notamment la mise en place de garde-corps ont conduit un certain nombre de paysagistes à faire l'acquisition d'un broyeur.

C Cubells rappelle que les déchets verts constituent une compétence transférée au SIDEFAGE, avec un marché passé jusqu'en 2020. Seuls les déchets qui viennent des communes peuvent être traités par la CCG ; une réflexion est d'ailleurs en cours avec une expérimentation avec les agriculteurs.

M De Smedt souligne que le territoire est le principal pourvoyeur en déchets verts sur l'ensemble du SIDEFAGE.

C Laverrière ajoute que d'autres EPCI s'interrogent également sur le maintien du transfert de compétence déchets verts au SIDEFAGE.

PJ Crastes partage l'avis de F Mugnier. Le renouvellement des habitants ne doit pas freiner la mise en place de ce système. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la communication pour éviter les écueils.

F Budan demande un accompagnement des communes durant 3 ans après la mise en place des contrôles d'accès pour la gestion des dépôts sauvages.

A Vielliard est d'accord avec cette proposition.

C Laverrière précise qu'un groupe de travail a été mis en place concernant le pouvoir de police de propreté urbaine mais aucun représentant du Vuache n'en fait partie, ce qui est regrettable.

PJ Crastes note que si les élus du Vuache ne sont pas présents dans le groupe de travail, il convient de faire des propositions directement à la commission.

F Budan craint un transfert de tonnage des déchets amenés en déchetterie vers les conteneurs ordures ménagères avec la mise en place du contrôle d'accès ; il conviendra de vérifier ce point.

C Cubells indique qu'une entrée et une sortie distinctes ont été créées pour les deux déchetteries afin de faciliter leur accès. Elles seront mises en service prochainement.

F Budan évoque la sociologie particulière des habitants du Vuache qu'il est nécessaire de prendre en compte.

PJ Crastes demande que soit envisagées des possibilités d'amélioration de la dépose des déchets verts, qui s'avère peu pratique avec la mise en place des garde-corps.

Avis favorable des membres présents du Bureau pour mettre en place le contrôle d'accès ; abstention de F Budan.

Les élus demandent que la réflexion soit plus poussée sur les points suivants : solution souple pour la gestion des cartes, forte communication sur la mise en place du dispositif, accessibilité pour la dépose des déchets verts, attention portée sur le risque d'un report des déchets dans les bacs d'ordures ménagères.

#### ***\*Accessibilité des professionnels en déchetterie***

##### *Etude de fréquentation des professionnels en déchetterie de Vulbens*

Cette étude a consisté à répertorier l'ensemble des professionnels ayant fait l'objet d'une facturation dans les 6 derniers mois sur la déchetterie de Vulbens.

Nombre total de dépôts : 134

Dépôts extérieurs à la CCG : 14

Dépôts extérieurs Vuache : 36

Dépôts secteur Vuache : 84

Ce qui représente :

9 entreprises extérieures à la CCG

7 entreprises extérieures Vuache

15 entreprises Vuache

Depuis cette étude 2 entreprises ont trouvé une alternative (compostage ou prestataire privé).

##### *Mise en place d'un pont à bascule à la déchetterie de Vulbens*

Coût : 120 000 € environ pour deux ponts, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie.

Conformément à la réglementation, le coût de traitement des déchets, du fonctionnement et de l'investissement de l'installation doit être répercuté sur le tarif appliqué aux professionnels.

##### *Réalisation d'une déchetterie privée pour les professionnels sur le territoire de la CCG*

Les services se sont rapprochés de l'entreprise Excoffier afin de connaître sa capacité à mettre en œuvre une déchetterie exclusivement destinée aux professionnels sur le territoire. Il apparaît que pour que la création d'une déchetterie exclusivement destinée aux professionnels soit viable économiquement, il est nécessaire que celle-ci soit mutualisée avec les professionnels travaillant sur le territoire d'Annemasse Agglo, qu'elle soit implantée sur le secteur Collonges/Archamps, qu'elle ait une autre activité associée « centre de traitement des palettes » par exemple, que la surface minimale soit de 2 000 m<sup>2</sup> sans compter l'activité associée.

E Rosay constate qu'aurait pu être réfléchi la possibilité de prévoir un sens de rotation permettant de n'avoir qu'un seul pont à bascule plutôt que deux.

M Mermin propose que cette option soit étudiée, le trafic étant moins dense à Vulbens qu'à Neydens.

Il s'étonne par ailleurs que sur les 31 entreprises recensées, 27 soient des paysagistes.

C Cubells répond que ces données sont issues des facturations émises.

C Laverrière observe que certains professionnels se présentent en tant qu'usagers habitant le territoire pour déposer leurs déchets et ainsi éviter une facturation.

E Rosay indique que les professionnels ont l'impression d'être exclus du service, et ne relaient pas une image positive de la collectivité.

PJ Crastes rappelle que les déchetteries peuvent accueillir les professionnels mais ces derniers payeront un service certainement plus cher qu'une solution privée.

E Rosay note que la déchetterie présente aujourd'hui une problématique de fonctionnalité pour les professionnels. Ces derniers ne sont par ailleurs pas opposés au fait de payer leurs dépôts.

C Cubells rappelle que la mise en place de garde-corps répond à une obligation réglementaire et contribue à la mise en sécurité des usagers.

PJ Crastes observe que la difficulté réside principalement pour les déchets verts et demande qu'une réflexion soit menée sur ce point.

C Cubells répond que la seule possibilité est de créer une déchetterie à plat, avec un agent dédié à temps plein durant la période intense pour reprendre les déchets déposés au sol et les transférer dans les bennes. Cette possibilité n'est pas réalisable à Vulbens faute de place mais pourrait éventuellement être étudiée à Neydens.

PJ Crastes demande que cette option soit néanmoins étudiée pour réserver un espace pour une gestion à plat. Il est par ailleurs nécessaire de rencontrer les professionnels. Une réunion sera organisée le 25 avril prochain.

M De Smedt constate que les tarifs qui seraient pratiqués pour les professionnels seront nettement plus élevés que s'ils s'organisaient avec un prestataire privé. Il convient donc de savoir s'ils sont prêts à payer.

Départ G Etallaz.

PJ Crastes demande par ailleurs qu'une organisation soit trouvée à Vulbens pour ne mettre en place qu'un seul pont à bascule.

C Laverrière observe que la difficulté résidera dans le fait qu'il sera alors nécessaire de mettre en place deux circuits différents, un pour les particuliers et un pour les professionnels.

E Rosay note qu'il pourrait être envisageable d'installer le pont à bascule sur la voirie.

A Cuzin constate qu'un certain nombre d'entreprises s'est déjà organisé pour gérer avec un prestataire privé leurs déchets.

F Budan observe que le budget ordures ménagères est excédentaire et peut supporter un investissement pour deux ponts à bascule.

G Roguet indique qu'il est difficile de demander aux professionnels du Vuache de se rendre à la déchetterie de Neydens pour déposer leurs déchets.

C Etchart signale qu'il est également nécessaire de travailler sur la gestion des déchets verts donnée au SIDEFAGE. En effet, les prix du marché passé par le Syndicat sont plus élevés que les prix moyens constatés (20€ de plus à la tonne).

A Vielliard souligne que la question de la gestion des déchets inertes arrivera également puisque l'Etat a la volonté de modifier la législation en interdisant le dépôt sur des terres agricoles, ce qui va engendrer in fine une augmentation des coûts de construction des logements.

## **II - Compte-rendu des commissions**

Néant.

## **III - Approbation compte-rendu du Bureau du 19 mars 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Bureau du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **IV - Délibérations**

### **1. Economie : garantie emprunt Ecoparc du Genevois**

La Communauté de communes a confié, en février 2016, une concession d'aménagement à Teractem afin de réaliser les aménagements de l'Ecoparc du Genevois. Dans le cadre du traité de la concession d'aménagement, la CCG s'engageait à se porter garante de l'emprunt contracté par Teractem.

Ainsi, Teractem a sollicité plusieurs banques dans l'objectif de contractualiser un prêt, afin d'assurer le financement relais de l'opération d'aménagement de l'ECOPARC du Genevois, destinée à couvrir les besoins de financement de l'opération. Les modalités de prêt retenues sont les suivantes :

- Banque : ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
- Montant du crédit : 6 200 000 € (six millions deux cent mille euros)
- Durée : Emprunt en 2 phases successives :
  - Phase de mobilisation du 06/02/2018 au 30/12/2019
  - Phase d'amortissement 108 mois soit 9 ans
- Taux d'intérêt :
  - Phase de mobilisation : index TI3M flooré à 0% +0,46% (Moyenne mensuelle des EURIBOR 3 mois +0,46%)
  - Phase d'amortissement : index EURIBOR 3 mois flooré à 0% + 0,82%
- Amortissement :
  - Phase de mobilisation : possibilité de tirages et remboursements successifs sans pénalités pour un montant minimum unitaire de 100 000 € et pour un montant total maximum autorisé de 6 200 000 € - Périodicité trimestrielle des intérêts
  - Phase d'amortissement : amortissement progressif à échéance trimestrielle constante sur une durée maximale de 9 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans indemnité
- Commission d'engagement : 6 200 € (0,10% du montant sollicité)
- Garantie d'emprunt : caution de la Communauté de communes du Genevois à hauteur de 80% du montant du crédit, soit 4 960 000 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver la mise en place d'un prêt par TERACTEM, afin d'assurer le financement relais de l'opération d'aménagement de l'ECOPARC du Genevois, dont TERACTEM est concessionnaire, destinée à couvrir les besoins de financement de l'opération ;
- De déclarer que la Communauté de communes du Genevois se porte caution solidaire de TERACTEM envers ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour une quotité garantie de 80 % selon les conditions suivantes :
  - Montant du prêt : 6 200 000 € (six millions deux cent mille euros)
  - Durée : 2 phases successives :
    - Phase de mobilisation du 06/02/2018 au 30/12/2019
    - Phase d'amortissement 108 mois soit 9 ans
  - Taux d'intérêt :
    - Phase de mobilisation : index TI3M flooré à 0% +0,46% (Moyenne mensuelle des EURIBOR 3 mois +0,46%)
    - Phase d'amortissement : index EURIBOR 3 mois flooré à 0% + 0,82%
  - Amortissement :
    - Phase de mobilisation : possibilité de tirages et remboursements successifs sans pénalités pour un montant minimum unitaire de 100 000 € et pour un montant total maximum autorisé de 6 200 000 € - Périodicité trimestrielle des intérêts
    - Phase d'amortissement : amortissement progressif à échéance trimestrielle constante sur une durée maximale de 9 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans indemnité
  - Commission d'engagement : 6 200 € (0,10% du montant sollicité)
- De s'engager, en conséquence, à rembourser, à hauteur de 4 960 000 €, le montant de l'obligation garantie en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, en cas de défaillance de TERACTEM dans l'obligation garantie ;
- De prendre l'engagement, pendant toute la durée du contrat, de créer, en cas de besoin, l'imposition nécessaire pour couvrir le montant des échéances de l'obligation garantie, ainsi que toutes sommes dues par TERACTEM au titre de l'obligation garantie ;
- D'autoriser le Président à signer, en qualité de représentant de la Communauté de communes du Genevois, garante, le contrat de prêt à intervenir entre ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS et TERACTEM et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
  - Adopté à l'unanimité -

## 2. Finances : attribution des subventions 2018



La Communauté de Communes subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le Comité de Présidence.

Le montant des subventions inscrit au budget primitif 2018 s'élève à 212 833 €.

Le montant attribué en 2017 était de 179 171.43 €.

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2018 sont les suivantes :

<b>SPORT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Club de foot du Genevois	5 000	3 500	3 500
ASJ 74 – Vitam Run	7 000	1 700	1 700
MJC du Vuache	1 900	1 500	1 500
Vélo club de Saint-Julien	4 000	2 000	2 000
AS Présentation de Marie	3 000	2 500	2 500
Tennis Club	5 000	3 000	3 000
<b>Total sport</b>	<b>25 900</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	2 825	1 725	1 725
Collège Arthur RIMBAUD	2 500	2 500	2 500
Collège Arthur RIMBAUD-Via Alpina (demande 2017)	1 270	0	0
Lycée Mme de Staël	530	530	530
La Présentation de Marie	2 200	2 000	2 000
Lycée St Vincent-association sportive joie et jeunesse	4 500	2 000	2 000
MFR de Vulbens	2 000	1 000	1 000
<b>Total A.S. collèges et lycées</b>	<b>15 825</b>	<b>9 755</b>	<b>9 755</b>

<b>ACTIONS EDUCATIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Arthur RIMBAUD-accompagnateurs Mössingen	435	435	435
Collège Arthur RIMBAUD	4 980	600	600
<b>Total collèges et lycées (actions éducatives)</b>	<b>5 415</b>	<b>1 035</b>	<b>1 035</b>

<b>CULTURE</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
MJC de St Julien	1 300	1 133	1 133
MJC du Vuache	1 300	1 050	1 050
<b>Total culture</b>	<b>2 600</b>	<b>2 183</b>	<b>2 183</b>

<b>SOCIAL</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION SOCIALE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Mission Locale	66 319	66 319	66 319
Alfaa	1 000	1 000	1 000
AVIJ 74 (VIA 74)	9 500	9 500	9 500
Université populaire	800	800	800
Le temps partagé	7 000	3 000	3 000
Maison des habitants-MJC- Centre social St Julien	1 000	0	0
<b>Total Social</b>	<b>85 619</b>	<b>80 619</b>	<b>80 619</b>

<b>ECONOMIE - TOURISME</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION ECONOMIE- TOURISME</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
ESI	15 000	10 000	10 000
Initiative Genevois (GHSI)	11 000	11 000	11 000
Office du Tourisme	37 000	0	0
Maison de l'Economie et Développement	1 500	1 000	1 000
Forum ESS	8 350	8 350	8 350
<b>Total économie - tourisme</b>	<b>72 850</b>	<b>30 350</b>	<b>30 350</b>

<b>AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Habitat et humanisme	20 000	20 000	20 000
Mission locale	5 000	5 000	5 000
<b>Total aménagement - logement</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

<b>DIVERS</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Amicale des Ombelles	Pas de somme précisée	0	0
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500	1 150	1 150

Mutame	2 301	0	0
Société d'animation Les ours	Pas de somme précisée	0	0
Ass. dptale des infirmes moteurs cérébraux 74	Pas de somme précisée	0	0
Eveil de St Julien	Pas de somme précisée	0	0
Union sportive Le Châble Beaumont	Pas de somme précisée	0	0
<b>Total divers</b>	<b>4 801</b>	<b>1 150</b>	<b>1 150</b>

RECAPITULATIF	TOTAL DEMANDES	TOTAL AVIS COMMISSION/COMITE DE PRESIDENCE	TOTAL PROPOSITIONS AU BUREAU
	<b>238 010</b>	<b>164 292</b>	<b>164 292</b>

Dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2018, le Bureau décide d'attribuer les subventions pour l'année 2018 telles que présentées ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

Il est précisé que la demande de financement faite par l'Athlétisme 74 pour un déplacement à Mössingen sera éventuellement étudiée ultérieurement s'il n'est pas trouvé d'accord avec le comité de jumelage.

B Fol souhaite connaître la raison pour laquelle la demande faite par la société d'animation des Ours de Savigny n'a pas abouti.

PJ Crastes répond que les subventions sont accordées conformément aux compétences de la CCG et l'action proposée n'en fait pas partie.

### 3. Finances : admissions en non-valeur budget général

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette 840 et 981 de 2016 ainsi que des titres 170, 665 et 666 de 2017, pour des facturations de mises en déchetterie, pour un montant total de 690,50 €. L'entreprise concernée fait l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 690,50 € sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

### 4. Finances : admissions en non-valeur budget régie assainissement

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de titres de recettes, pour un montant total de 3 685,54 € TTC, concernant les redevances d'assainissement.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau décide d'accepter les admissions en non-valeur pour un montant total de 3 685,54 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

### 5. Assainissement : attribution marché d'aménagement de la route de Beaugard - Travaux eaux usées et eaux pluviales (lot 1)

La Communauté de Communes du Genevois a inscrit à son programme de travaux 2017-2018, le renouvellement du réseau d'eaux usées situé sur la route de Beaugard à Présilly. Cette opération vise à remplacer une canalisation d'eaux usées amiantée présentant des défauts d'étanchéité.

Parallèlement et simultanément à ces travaux, la Commune de Présilly souhaite profiter des tranchées pour busser un fossé et réaliser un aménagement de voirie afin de sécuriser cet axe.

Les travaux relèvent ainsi respectivement de la compétence :

- de la Communauté de Communes du Genevois pour les travaux d'eaux usées ;
- de la Commune de Présilly pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la voirie.

Un groupement de commandes a donc été créé par délibération n°20170424\_b\_asst35 du Bureau communautaire, en date du 24 avril 2017, entre la Commune de Présilly et la CCG. La CCG en est le coordonnateur.

Ces travaux comportent deux lots, eux-mêmes divisés en deux sous lots techniques :

- lot n°1 « VRD » comprenant un sous lot technique 1A « VRD-Eaux usées » relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CCG (montant estimatif de 122 109,89 € HT) et un sous lot technique 1B « VRD-Eaux pluviales » relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Présilly (montant estimatif de 42 650,00 € HT) ;
- lot n°2 « Enrobés » comprenant un sous lot technique 2A « Réfection de tranchée eaux usées » relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CCG (montant estimatif de 12 841,20 € HT) et un sous lot technique 1B « Bordures et enrobés » relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Présilly (montant estimatif de 280 552,50 € HT).

La maîtrise d'œuvre est assurée, pour les deux Collectivités, par le bureau d'études Profils études. Suite à une première consultation, lancée le 12 octobre 2017, les deux lots avaient été attribués à l'entreprise Bortoluzzi. Par délibération n°20180205\_b\_asst04 du Bureau communautaire, en date du 05 février 2018, le marché « VRD » (lot n°01) a été résilié, pour motif d'intérêt général, suite à une erreur commise, par le maître d'œuvre, dans l'analyse des offres, modifiant le classement des offres.

Aussi, une nouvelle consultation portant sur le lot n°01 a été lancée en groupement de commandes entre la CCG et la Commune de Présilly. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 février 2018 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 mars 2018 à 12h.

4 offres ont été réceptionnées dans les délais ; les plis correspondant ont été ouverts le 19 mars 2018.

Le maître d'œuvre a procédé à une analyse approfondie des offres conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement le 5 avril 2018, qui propose de retenir l'offre du groupement Bortoluzzi/Gruaz, économiquement la plus avantageuse, pour un montant global de travaux estimé à 141 447,20 € H.T. (dont 113 934,70 € H.T. pour la part CCG et 27 512,50 € H.T. pour la part de la Commune).

Le Bureau communautaire décide :

- de retenir l'offre du groupement Bortoluzzi/Gruaz, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de travaux de 113 934,70 € H.T..
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces annexes.
- Adopté à l'unanimité -

## **6. Eau : demande de prorogation subvention schéma directeur eau potable**

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été lancé en mai 2015 par délibération n°20150518\_b\_eau30.

Une subvention du Département de la Haute-Savoie a été accordée pour un montant de 46 250 € HT, par délibération n°CP 2015-0458 en date du 13 juillet 2015.

Cette subvention arrive à échéance à compter du 21 août 2018.

L'étude étant toujours en cours - phase 3 - il convient de demander une prorogation de la subvention.

Par conséquent, le Bureau communautaire décide :

- de demander une prorogation de la subvention du Département pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce en vue de l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

## **V - Divers**

### **1. Collège du Vuache**

F Mugnier indique que le Département a validé techniquement et politiquement l'emplacement du futur collège. Ce tènement représente 18 704 m<sup>2</sup>. Des précisions sont encore attendues sur la gare routière et l'anneau sportif. L'EPF a également été mandaté pour échanger avec Carrefour pour l'achat du tènement. Une rencontre a également eu lieu avec la famille Virollet.

A Bonaventure souhaite savoir comment sera relié l'anneau sportif au collège.

F Mugnier répond qu'un passage sous voie ferrée sera créé.

PJ Crastes précise que la gare routière sera financée par le Département, sur un tènement apporté par la CCG. L'anneau sportif sera également financé par le Département, sur un tènement apporté soit par la commune soit par la CCG.

Le passage inférieur, estimé entre 1 et 2 M € sera pris en charge à 50 % par le Département.

Par ailleurs, Valleiry maintient sa proposition de financer jusqu'à 2 M € l'acquisition des tènements.

F Mugnier ajoute que des discussions ont également été amorcées avec les propriétaires de la maison qui n'est pas comprise dans le périmètre. L'EPF pourrait intervenir à ce niveau.

PJ Crastes souligne qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir la maison, l'espace étant suffisant pour prévoir une extension du collège et passer de 600 à 800 élèves. Si le Département est favorable au scénario proposé, il pourra lancer le concours d'architectes. L'emprise de l'anneau sportif sera confirmée d'ici les prochaines semaines.

F Mugnier indique que les études montrent que la population collégienne sur le territoire passera de 1300 élèves aujourd'hui à 1800 en 2023, d'où l'urgence de créer un nouveau collège.

R Villet observe que tous les tènements ne pourront probablement pas être acquis à l'amiable ; il sera certainement nécessaire d'engager une DUP.

E Rosay regrette qu'il n'ait pas été possible de choisir entre plusieurs tènements et que les élus de Valleiry ne se soient pas davantage donnés les moyens d'accueillir cette structure, notamment au travers de leur PLU.

PJ Crastes rappelle que le gymnase est une condition indispensable à l'accueil d'un collège, d'où un choix limité de sites.

R Villet observe que lorsque les élus avaient décidé une implantation du gymnase à Valleiry, il était entendu que la commune accueillerait dans un second temps le collège. Il regrette néanmoins que les élus n'aient pas suffisamment anticipé l'arrivée du collège pour se donner le temps de la réflexion.

Il ajoute que la phase de réalisation de cet équipement risque d'être assez long, d'autant plus si des procédures juridiques sont engagées.

PJ Crastes souligne que le calendrier judiciaire n'est effectivement pas maîtrisable.

Il observe que Valleiry fait face à ses responsabilités puisque la commune s'engage à hauteur de 2 M €.

R Villet note que St Julien a mis à disposition les tènements pour les deux collèges et le lycée.

PJ Crastes observe que la création de réserves foncières est beaucoup plus onéreuse à l'heure actuelle.

M Mermin indique que les élus peuvent se féliciter de voir avancer ce dossier.

A Bonaventure souhaite connaître l'impact financier pour la CCG.

PJ Crastes répond que le foncier de la gare routière est estimé entre 100 000 et 250 000 €.

Le foncier de l'anneau sportif est évalué à 300 000 € ; il conviendra de se déterminer sur l'intérêt communautaire ou non de cet équipement sportif. L'intervention de la CCG se situerait donc entre

300 000 et 700 000 € en fonction des surfaces arrêtées, du prix des Domaines et de la volonté ou non de la collectivité de prendre en charge l'anneau sportif.

E Rosay indique qu'avait été évoquée une participation financière des communes du Vuache pour l'accueil de cet équipement. Il pourrait donc être envisagé qu'elles contribuent à l'acquisition du foncier de l'anneau sportif.

R Villet note que la participation doit venir de l'ensemble des communes de la CCG et non uniquement de celles du Vuache.

Un point complet sur ce dossier sera fait lors du prochain Bureau.

## **2. Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

L Dupain souhaite connaître la position de la CCG sur cette nouvelle réglementation.

MH Dubois répond que ce point est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 25 avril 2018.

Vu par le Président